

# La Sidra

## DE LA SEMAINE

SPÉCIALE  
'HANOUCCA'



### VAYÉCHEV

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Yaakov s'établit à Hébron avec ses douze fils. Yaakov montre de la préférence pour Yossef, son fils de dix-sept ans, en lui réservant un traitement de faveur, comme le don d'un manteau multicolore, suscitant la jalousie de ses autres fils. Yossef raconte à ses frères deux de ses rêves qui prédisent qu'il est destiné à les diriger. Cela accroît leur jalousie et leur haine à son égard.

Chimon et Lévi complotent de le tuer mais Réouven suggère de plutôt le jeter dans un puits. Il a l'intention de revenir le sauver. Alors que Yossef est dans le puits, Yehouda le vend à des voyageurs ismaélites. Les frères font croire à leur père Yaakov que Yossef a été dévoré par un animal sauvage.

Yehouda se marie et a trois enfants. L'aîné, Er, meurt jeune et sans enfant et sa femme est mariée, en lévirat, à son second fils, Onan. Onan pêche et lui aussi est frappé par une mort prématurée. Yehouda se refuse à lui donner son troisième fils. Mais Tamar, déterminée à avoir un enfant de la famille de Yehouda, se déguise et attire Yehouda lui-même. Quand Yehouda apprend qu'elle est enceinte, il la condamne à être exécutée mais devant les preuves, il réalise et reconnaît qu'il est le père de l'enfant à naître. Tamar donne naissance à deux fils jumeaux : Pérets (ancêtre du Roi David) et Zéra'h. En Egypte, Yossef est vendu à Potiphar, ministre du Pharaon. D.ieu bénit toutes ses entreprises chez Potiphar mais sa femme le convoite et, devant son refus, le fait emprisonner. En prison, il gagne la faveur de l'administration pénitentiaire. Il rencontre le maître échanton et le maître panetier du Pharaon. Il interprète correctement leurs rêves et demande au maître échanton, qui sera libéré, d'intercéder en sa faveur auprès du Pharaon, mais il oublie de le faire.

#### Les habits de la nature

« Le maître échanton ne se souvint pas de Yossef et il l'oublia. » (Béréchit 40 :23)

« Parce que Yossef avait compté [sur le maître échanton] pour se rappeler de lui, il dut être emprisonné deux années supplémentaires. » (Rachi, ad hoc.)

Nos Sages nous enseignent que « les Justes imitent leur Créateur ». Si nous voulons savoir comment nous comporter dans des circonstances précises, il nous faut

Suite en page 2

Edito

### Une victoire nouvelle

Enfin, temps de lumière : 'Hanoucca est là ! Nous l'avons tous attendu. Nous avons traversé la grisaille et la morosité, nous avons affronté des épreuves inaccoutumées, que l'on croyait disparues dans la nuit du passé, et nous avons résisté. Résilience, qualité naturelle d'un peuple juif qui a historiquement vécu le pire... Alors, quand, au sein de cette obscurité, naît à nouveau la lumière, la joie ne peut que dépasser toutes les limites forgées par l'habitude. Cette année, il nous faut donc réentendre le message de la fête avec une acuité nouvelle. Car les flammes de 'Hanoucca nous murmurent toujours leur histoire, les récits d'héroïsme et de combat, de liberté reconquise et de défaite des oppresseurs. Certes, tout cela résonne haut et fort sur des rythmes glorieux dans les consciences. Mais aujourd'hui, en ces temps de ce point de vue apaisés, où sont donc la lutte et la gloire au quotidien ? Et, si tout cela n'est plus que souvenir de grandeur passée, de quoi est faite notre liberté ?

Le déroulement des jours et les vicissitudes actuelles évoquent une de ces histoires merveilleuses et authentiques de la tradition 'hassidique, celle de ce 'hassid abandonné sur sa charrette par des brigands en pleine nuit noire, loin de tout chemin tracé, au plus profond d'une forêt marécageuse infestée de loups. Il devait avancer mais, où qu'il ait choisi d'aller, les plus graves dangers le menaçaient. C'était le premier soir de 'Hanoucca. Il plaça sa confiance en D.ieu et vit alors une petite flamme qui semblait lui indiquer de le suivre. Faute d'autre choix, il se dirigea vers elle. Elle recula, comme pour lui dire de poursuivre ainsi et, au petit matin, le 'hassid se retrouva sain et sauf sur la grand route.

Le monde est tel qu'il s'étend parfois devant nous comme cette forêt aux multiples embûches. Qui pourrait, dans l'obscurité où nous baignons, en reconnaître les détours et en sortir sans encombre ? Mais voici qu'apparaît la flamme de 'Hanoucca et sa lumière est à nulle autre pareille. Elle traverse la nuit du monde et aussi celle, éventuelle, des âmes et des cœurs. Elle est, surtout à présent, l'expression pure de cette joie qui brise toutes les barrières. Aussi, quand nous la voyons naître, monter et augmenter, nous savons de quel côté aller. Toute crainte disparaît avec les dernières ombres et nous avançons dans cette gloire retrouvée de la liberté invaincue. A nous de vivre !

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

Allumage de la première bougie de 'Hanoucca  
jeudi soir 10 décembre 2020



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE  
CHABBAT VAYÉCHEV

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 16h 35  
Sortie : 17h 48

Bordeaux	17.03	Marseille	16.44	Nice	16.35
Grenoble	16.36	Montpellier	16.49	Rouen	16.38
Lille	16.24	Nancy	16.21	Strasbourg	16.15
Lyon	16.38	Nantes	16.58	Toulouse	16.59

A partir du dimanche 6 décembre 2020 Pose des Téléfilines : 7h 19 Heure limite du Chema : 10h 35 Molad : mardi 15 décembre à 4h 51 mn et 2 'halakim Roch 'Hodech Tévet : mercredi 16 décembre 2020

observer ce que fait D.ieu.

D'une manière générale, D.ieu choisit de diriger Son monde selon des modes comportementaux immuables (et donc prédictibles), ce que nous appelons « les lois de la nature ». Il Lui serait aussi « facile » de faire tomber, chaque jour, la manne du ciel que de faire en sorte que le grain pousse et que la farine et l'eau donnent du pain. Mais, à l'exception d'une parenthèse de quarante ans dans notre histoire, D.ieu a imperturbablement choisi de nous nourrir grâce au pain, qui est issu de la terre par des voies naturelles, plutôt que par le miraculeux pain du ciel.

Ainsi devons-nous également gérer notre vie en accord avec les lois de la nature. Tout en gardant la foi absolue que D.ieu est Celui Qui Seul nous donne la vie et la subsistance, nous nous échinons pour construire les canaux naturels grâce auxquels peut s'écouler la Providence divine. Nous savons que pouvoir se nourrir d'un morceau de pain, prétendument produit grâce aux efforts humains, n'est pas moins un miracle que d'être sustenté par le pain qui tomberait du ciel. Mais nous n'attendons pas, passifs, que tombe la manne. Nous consacrons du temps, de l'énergie et nos talents, ressources qui auraient pu être consacrées à des fins plus spirituelles, à labourer, semer, moudre, pétrir et cuire ou à gagner l'argent avec lequel nous paierions d'autres pour produire notre pain.

### L'exemple d'Avraham

Dans le douzième chapitre de Béréchit, le modèle de cette conception de la vie nous est donné par le premier Juif, Avraham. D.ieu lui a ordonné de résider en Terre Sainte. Mais très vite, une famine s'abat sur le pays. Avraham se rend en Égypte où l'on peut se procurer du pain.

La famine en Terre Sainte et les peines

d'Avraham en Égypte sont comptées parmi les « Dix épreuves » qui établissent la profondeur et l'invincibilité de sa foi en D.ieu. Et pourtant, à première vue, il semblerait qu'Avraham ait « échoué » dans ces épreuves. Il ne resta pas en Terre Sainte, ayant confiance que D.ieu pourvoirait à leurs besoins, même dans une situation de famine. Mais en réalité, désavouer les voies naturelles de la vie ne signifie pas pour autant avoir une plus grande foi en D.ieu. En fait, le faire irait même à l'encontre du désir divin que nous vivions dans le monde naturel, en tant que « partenaires dans la création ». Le vrai test de la foi réside dans notre approche de nos activités naturelles. Les considérons-nous comme le résultat de nos accomplissements ? Ou bien reconnaissons-nous qu'elles ne sont que des « vêtements » dans lesquels D.ieu s'habille et déguise la subsistance supra naturelle de notre vie ?

La foi d'Avraham ne l'empêcha pas d'aller en Égypte quand il n'y eut plus de ressources naturelles en Terre Sainte ou de mettre au point des stratégies quand sa vie fut menacée. En réalité, le fait-même qu'il prenne ces initiatives, rencontre le succès, tout en considérant que D.ieu était la seule source de son enrichissement et de sa sécurité, est la preuve ultime de sa foi en D.ieu.

### Yossef

Cependant, dans certaines circonstances, D.ieu accomplit des « miracles », des événements lors desquels sont déchirés les voiles de la prédictibilité et de la consistance, et où l'implication de D.ieu dans notre vie est détachée de ses habits naturels. Là encore, nous sommes enjointes d'imiter notre Créateur. Dans notre vie, certains événements appellent une réponse « miraculeuse », un comportement qui fait

abstraction des dictats conventionnels de la nature.

Mais ils sont l'exception et ne doivent être utilisés que dans des circonstances exceptionnelles ou par des individus exceptionnels dont la vie entière va dans le sens de la dimension miraculeuse de la relation de D.ieu avec notre réalité.

L'arrière-petit-fils d'Avraham, Yossef, était un tel homme. Quand il fut incarcéré dans une prison égyptienne et rendit un grand service à son codétenu, le maître échançon du Pharaon, il gagna l'opportunité de lui demander une faveur, celle d'obtenir du maître de l'Égypte de le libérer.

Or, Yossef est critiqué pour cette démarche. Il va même jusqu'à être puni pour ne pas avoir exclusivement placé sa confiance en D.ieu. L'échançon l'oublie, n'intervient pas en sa faveur et Yossef va rester deux ans encore en prison.

Ce qui était pour Avraham un comportement désirable et une preuve de sa foi en D.ieu représente une défaillance chez Yossef. Car ce dernier appartenait à cette élite de Justes dont la mission dans la vie est d'émuler le Créateur dans Sa relation miraculeuse avec Sa création.

Dans chaque génération, une petite élite de « Yossef » s'élève à un niveau de transcendence, au-delà des agissements et des préoccupations du monde matériel, symbolisant la vérité selon laquelle, par essence, « il n'existe rien en dehors de Lui ». Mais pour la grande majorité d'entre nous, le chemin de la vie est celui qu'a tracé Avraham : un chemin dans lequel D.ieu masque son implication dans notre vie dans les voies de la nature, et nous employons les ressources et les normes de notre existence matérielle comme base de notre relation avec Lui.

## Etude du **RAMBAM**

### • DIMANCHE 6 DÉCEMBRE – 20 KISLEV

**Mitsva positive n° 22:** Il s'agit du commandement de veiller sur le Sanctuaire et d'y monter la garde chaque nuit, tout au long de la nuit, afin de glorifier, d'exalter et de louer l'Éternel.

**Mitsva négative n° 67:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de négliger la garde autour du Sanctuaire, laquelle doit être montée toute la nuit.

**Mitsva positive n° 35:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire fabriquer de l'huile selon une certaine composition, en vue de l'onction de chaque Grand Prêtre qui peut être nommé, ainsi que certains rois d'Israël.

**Mitsva négative n° 83:** Il nous est interdit de fabriquer de l'huile semblable à l'huile d'onction.

**Mitsva négative n° 84:** C'est l'interdiction d'oindre avec l'huile d'onction fabriquée par Moïse toute autre personne que les Grands Prêtres et les rois.

### • LUNDI 7 DÉCEMBRE – 21 KISLEV

**Mitsva négative n° 85:** C'est l'interdiction de fabriquer un encens semblable à celui en usage dans le Sanctuaire.

**Mitsva négative n° 82:** Il nous est interdit d'offrir quelque sacrifice que ce soit sur l'autel d'or du Sanctuaire.

**Mitsva positive n° 34:** Il s'agit du commandement ordonné aux prêtres de porter l'Arche sur leurs épaules lorsqu'ils veulent la transporter d'un endroit à l'autre.

**Mitsva négative n° 86:** Il nous est interdit de retirer les barres engagées dans les anneaux de l'Arche Sainte.

### • MARDI 8 DÉCEMBRE – 22 KISLEV

**Mitsva positive n° 23:** Il s'agit du commandement qui a été ordonné uniquement aux Lévités d'assurer dans le Temple certaines tâches.

**Mitsva négative n° 72:** Il est interdit aux Lévités d'accomplir le service spécifique aux prêtres et inversement.

**Mitsva positive n° 32:** Ce commandement nous enjoint de glorifier les descendants d'Aaron, de les honorer, de les révéler et de leur conférer beaucoup d'honneur et de sainteté.

**Mitsva positive n° 36:** Il s'agit du commandement selon lequel les prêtres doivent officier par roulement.

### • MERCREDI 9 DÉCEMBRE – 23 KISLEV

**Mitsva positive n° 33:** Il s'agit du commandement qui incombe aux prêtres de revêtir des habits spéciaux par leur beauté avant qu'ils n'effectuent leur service dans le Temple.

**Mitsva négative n° 88:** C'est l'interdiction qui nous est faite de déchirer l'ourlet de la robe du Grand Prêtre.

**Mitsva négative n° 87:** Il est interdit de séparer le pectoral de l'éphod.

**Mitsva négative n° 73:** Il est interdit d'entrer au Sanctuaire ou de rendre une déci-

sion ayant trait à une loi quelconque de la Torah, en état d'ébriété.

**Mitsva négative n° 163:** Il est interdit aux prêtres de pénétrer dans le Sanctuaire avec des cheveux non-taillés.

**Mitsva négative n° 164:** C'est l'interdiction faite aux prêtres d'entrer au Sanctuaire revêtus de vêtements déchirés.

### • JEUDI 10 DÉCEMBRE – 24 KISLEV

**Mitsva négative n° 68:** Il est interdit au Grand Prêtre d'entrer à tout moment dans le Sanctuaire, vu le respect dû à ce dernier et la crainte devant la présence divine.

**Mitsva négative n° 165:** C'est l'interdiction faite au prêtre de quitter le Temple pendant leur service.

**Mitsva positive n° 31:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de faire sortir les personnes impures du Sanctuaire.

**Mitsva négative n° 77:** C'est l'interdiction faite à toute personne impure de pénétrer au Sanctuaire dont l'équivalent pour les générations futures est tout le parvis à l'intérieur de la porte de Nicanor qui constitue l'entrée d'Ezrat Israël.

**Mitsva négative n° 78:** C'est l'interdiction faite à toute personne impure de pénétrer dans le camp des lévites, dont l'équivalent pour les générations ultérieures est le Mont du Temple.

### • VENDREDI 11 DÉCEMBRE – 25 KISLEV

**Mitsva négative n° 75:** C'est l'interdiction à un prêtre impur de faire son service au Temple tant qu'il est impur.

**Mitsva négative n° 76:** C'est l'interdiction faite à un prêtre "Tevoul Yom" de faire le service, bien qu'il soit déjà pur jusqu'à ce que le soleil se soit couché.

**Mitsva positive n° 24:** Ce commandement, ordonné uniquement aux prêtres, leur enjoint de se laver les mains et les pieds chaque fois qu'ils doivent pénétrer dans la salle du sanctuaire pour officier.

**Mitsva négative n° 69:** Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité de pénétrer dans une partie quelconque du sanctuaire.

**Mitsva négative n° 70:** Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité de faire son service.

**Mitsva négative n° 71:** Il est interdit à un prêtre ayant une infirmité passagère de faire son service aussi longtemps que subsiste cette infirmité.

### • SAMEDI 12 DÉCEMBRE – 26 KISLEV

**Mitsva négative n° 74:** Il est interdit à tout étranger (toute personne qui n'est pas un descendant d'Aaron) de faire le service au Temple.

**Mitsva positive n° 61:** Il s'agit du commandement de n'apporter à l'Éternel que des offrandes parfaites en leur genre, exemptes de tous défauts.

**Mitsva négative n° 91:** C'est l'interdiction de consacrer un animal présentant un défaut sur l'autel.

**Mitsva négative n° 92:** C'est l'interdiction d'égorger, en vue du sacrifice, des bêtes présentant un défaut.

**Mitsva négative n° 93:** C'est l'interdiction d'asperger sur l'autel avec le sang de bêtes présentant un défaut.

Extrait  
du Séfer  
Hamitsvot  
(Maimonide)

Une étude  
quotidienne  
instaurée par  
le Rabbi pour  
l'unité du  
peuple juif

## LA 'HANOUKIA DU NA'HAL 'HARÉDI

C'est le seul bataillon composé uniquement de soldats orthodoxes dans l'Armée de Défense d'Israël, Tshal. Cette unité de Na'hal 'Harédi bénéficie de la supervision de Rabbanim aussi bien pour la nourriture que pour l'ensemble du programme, avec des temps réservés pour la prière etc.

C'était en 2005. Notre bataillon 97, aussi appelé « Netsa'h Yehouda » ou encore « Na'hal 'Harédi », procédait à des manœuvres dans le désert de Judée. C'était la première fois depuis l'année précédente que tout le bataillon était réuni pour cet exercice de grande envergure. Nous avons déjà effectué un stage de deux semaines et demi : une semaine dans la Bikaa (la vallée du Jourdain) et une autre en manœuvre. Nous avons passé les premiers jours de la semaine à nous « battre » les uns contre les autres avec des compétitions qui incluaient la course, la navigation et le tir. Chaque soldat avait tout donné de lui-même. Maintenant nous en arrivions à l'exercice final. On était mercredi matin. On nous ordonna de démonter les tentes que nous avons utilisées depuis dimanche ; les officiers vinrent vérifier les feux et assignèrent les objectifs. Nous, les soldats, nous sommes restés seuls sur la base pour préparer les prochaines vingt-quatre heures. Nous étions supposés avancer vers notre objectif à minuit, pour « lancer l'attaque » aux petites heures du matin. Le matériel devait être pris en fin de matinée quand nous retournerions dans un endroit calme pour prier et nous reposer dans l'attente de la prochaine expédition. Tout semblait bien pensé dans tous les détails et aurait dû se dérouler sans problème. La nuit suivante, nous

serions de retour à notre base à la caserne où nous pourrions dormir dans nos lits. Il n'y avait qu'un problème : c'était la veille de 'Hanoucah : où et quand pourrions-nous allumer la première bougie de la fête ?

Puisque nous étions tous pratiquants, nous n'avions évidemment pas oublié que c'était 'Hanoucah. Bien avant de partir (à 23h30), nous devions nous rassembler pour un allumage public. Mais nous savions bien que cela ne nous rendrait pas quittes de la Mitsva et que cet allumage ne servirait qu'à « publier le miracle » selon la recommandation talmudique. Comment, nous les soldats, pourrions-nous allumer chacun individuellement nos bougies ? Un groupe de soldats Hesser (étudiants de Yéchiva qui exécutent leur service militaire en même temps que leurs études talmudiques) avaient posé la question au rabbin du bataillon. Voici le problème : nous avions du temps (plus de quatre heures entre la tombée de la nuit et le début des opérations). Mais le problème était l'endroit : selon la Hala'ha (loi juive), on doit allumer la 'Hanoukia à la maison (ou, si on n'est pas à la maison, dans une maison, quelle qu'elle soit - hôtel, dortoir etc.). Bien que la base fût assez vaste, nous étions dehors, en camping pour ainsi dire. Le seul bâtiment auquel nous avions accès était la synagogue. Nous avons déjà démonté nos tentes et nous ne serions de retour à la base « en dur » que la nuit suivante - à temps pour l'allumage de la deuxième bougie. Le Rav avait donc tranché que, puisque nous ne disposions pas de « maison » et que nous n'avions nulle part où allumer la 'Hanoukia, nous étions exemptés : nous n'étions pas du tout obligés d'allumer cette nuit-là !

A l'armée, il est parfois difficile de respecter les lois et coutumes aussi strictement que notre éducation nous y avait habitués. Lorsque j'exposais à des camarades que le Rav avait tranché que nous étions exemptés de l'allumage, ils me regardèrent et protestèrent : « Que veux-tu dire : exempté ? Nos grands-parents dans les camps de travail du Goulag en Sibérie ont confectionné des 'Hanoukiot en creusant des pommes de terre dans lesquelles ils versaient un peu de margarine prélevée sur leur maigre ration de nourriture pour accomplir la Mitsva d'allumer les bougies - alors qu'ils risquaient la mort pour cela ! Crois-tu vraiment que nous, dans l'armée du peuple juif sur sa terre, nous n'allons pas allumer la Menorah ? ».

La nuit tombait presque. Les officiers n'étaient pas encore revenus de leur réunion préparatoire. Chacun se rendit à la synagogue pour la prière de Min'ha. L'officiant alluma la 'Hanoukia, nous avons entonné les chants traditionnels.

Je suis sorti de la synagogue : il y avait là un

des 'Hassidim de Loubavitch, assis à même le sol, à côté d'un gros rocher. Et sur le rocher trônaient deux bougies : une, c'était la bougie de 'Hanoucah et l'autre, c'était le « Chamaich » qui avait servi à allumer la bougie de la fête. On pouvait ressentir la sainteté de ces bougies et elles semblaient supplier qu'on leur envoie de la compagnie.

Je revins dix minutes plus tard : il y avait maintenant plus de vingt bougies brûlant gaiement sur le rocher et tout un cercle de soldats autour d'elles - malgré la pluie qui s'était mise à tomber. La flamme isolée d'un jeune garçon qui ne pouvait envisager de rater même une fois un allumage avait incité des dizaines d'autres soldats à l'imiter. J'étais fasciné : je trouvais que ces petites bougies sur le rocher brillaient de façon bien plus intense et nous réchauffaient bien davantage que toutes les bougies ailleurs !

Le cœur léger, nous avons entamé les manœuvres de la nuit, sautant d'un allumage public solennel à des allumages individuels sous la pluie, pour notre expédition qui dura toute la nuit. Nous avons escaladé des collines au matin puis avons effectué des patrouilles dans la journée pour retourner à notre point de départ la nuit suivante : à temps pour l'allumage de la deuxième bougie (cette fois, sans la pluie).

L'histoire de 'Hanoucah est arrivée il y a des milliers d'années mais nous continuons à en célébrer les miracles encore aujourd'hui, bien après la destruction du Temple. Ces bougies sur le rocher sont éteintes depuis longtemps mais pour moi, leur lumière continue de briller : pour toujours.

Yehouda C.

N'shei Chabad Newsletter N° 6802

Traduit par Feiga Lubecki

## ETINCELLES DE MACHIA'H

### AU NIVEAU DE L'ESSENCE DE L'ÂME

L'étude de la 'Hassidout est une préparation au dévoilement des secrets de la Torah lors de la venue de Machia'h.

Ce dévoilement révèle l'essence de l'âme de chacun et cette révélation même amène celle de « l'âme générale » du Peuple juif, Machia'h.

(D'après Séfer Hasi'hot 5750, vol. 1, p. 285) H.N.

**LAMYCONFORT**

**LAMYLITERIE**

FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS

**Jusqu'à 50% moins cher**  
Sur produits équivalents griffés

Matelas - Sommier  
Banquettes - Clic-clac  
Lits gigognes - Lits électriques

Ouvert du Dim. au Vend.  
 Fermé le Samedi  
sauf fêtes

**01.47.00.73.55**

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris  
Métro: Voltaire ou Bastille

LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHA'ATNETZ

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

## Comment allume-t-on les 2 lumières de 'Hanouccah le vendredi après-midi 11 décembre 2020 ?

Il convient, avant l'allumage, de procéder à la prière de Min'ha. On peut allumer à partir de 16h02 et jusqu'à 16h35 (heure d'Île-de-France).

Le maître de maison, et éventuellement tous les garçons de la maison, prononceront d'abord les deux bénédictions :

1) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner 'Hanouccah. »

2) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéassa Nissim Laavoténou Bayamime Hahème, Bizmane Hazé. »

On allumera d'abord la mèche ou la bougie située le plus à gauche puis celle qui la précède à droite, à l'aide de la bougie appelée « Chamach ».

On aura pris soin de mettre assez d'huile dans les 2 godets (ou d'avoir prévu 2 bougies assez grandes) pour durer jusqu'à une demi-heure après la nuit. Après l'allumage, on récite « Hanérot Halalou ».

Avant 16h35 (heure d'Île-de-France), les jeunes filles et les petites filles allumeront leurs bougies de Chabbat, après avoir mis quelques pièces dans la boîte de Tsédaka (charité) ; les femmes mariées allumeront au moins deux bougies.

Une jeune fille (ou une femme) qui habite seule devra elle aussi procéder d'abord à l'allumage des lumières de 'Hanouccah puis des bougies de Chabbat, avec les bénédictions appropriées.

F.L.

# ESHEL GLATT

GLATT CACHER LAMEHADRINE

BOUCHERIE • CHARCUTERIE



55 rue Petit - 75019 Paris

01 42 45 36 47



**NOUVEAU !!**  
**LEADER CASH**  
**GAGNY**

**Le supermarché Cacher des familles du 93**

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
- Prix attractifs, défaits toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité\*
- \* Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

**71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny**



**LA SOLIDARITÉ  
C'EST FORMIDABLE**

**Aujourd'hui plus que jamais  
je donne sur [www.tsedaka.fr](http://www.tsedaka.fr)**

*Luttons contre l'exclusion et la précarité.*

# LEADER CASH

**Votre magasin au cœur du 19<sup>e</sup>**

**82 rue Petit - 75019 Paris**

**600 m<sup>2</sup>  
au service  
de la  
communauté**

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

**NOUVEAU !!!** **Garage Direct Auto**  
07 62 00 60 99  
Franchise offerte (voir conditions au garage)  
Véhicules de courtoisie  
Gain de temps dans vos déplacements et prise en charge rapide assurée par envoi de photos  
01 57 42 57 42  
01 48 44 00 88  
43 Chemin des Vignes  
93000 Bobigny

**SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE**  
01 80 91 59 14  
INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

# LEADER CASH LEVALLOIS

**Au service de la communauté**

**81 rue Jules Guesde - 92300 Levallois**

**01 47 37 52 68**

- Livraison gratuite (voir conditions)
  - 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
  - Un large choix de produits et des prix très attractifs
  - Grande surface de plus de 600 M<sup>2</sup>
- Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

**NOUVEAU !!**  
Fromage et  
Charcuterie  
à la coupe

**Orpi**

**3 agences à votre service**  
**Orpi Optimum**  
Paris 3<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>

**Vente location gestion viager locaux commerciaux.**  
**Estimation offerte sous 48h sur tout paris et proche banlieue.**  
**Tél : 01.42.00.02.02** **Optimum@orpi.com**